



JANVIER 2023 - SCIONZIER

LA LETTRE D'INFORMATION DES BENEFICIAIRES

EVALUATION QUALITE



A partir de novembre 2022, notre association entre dans une démarche d'évaluation qui a pour objectif d'apprécier la qualité des prestations délivrées. Un audit externe sera planifié à l'automne 2023. Cette démarche qualité concerne l'ensemble du personnel : le conseil d'administration, la direction, les responsables de secteur et les salariés d'intervention. Pour ce faire, cette évaluation fait référence à un manuel qui regroupe 3 chapitres : Chapitre 1 : la personne / Chapitre 2 : les professionnels / Chapitre 3: l'établissement.

Avec 9 thématiques, dont la bientraitance, l'éthique, les droits de la personne accompagnée...

En tant que bénéficiaire de nos services, nous voudrions savoir si certains d'entre-vous seraient intéressés pour participer à des groupes de travail en lien avec la démarche d'évaluation.

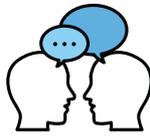
Si tel est le cas, nous vous demandons de bien vouloir vous faire connaître auprès de notre structure par mail standard@sadva.fr, par courrier ou vous pouvez aussi faire passer votre coupon réponse auprès de vos intervenants. Si vous ne souhaitez pas participer, merci également de nous le faire savoir.

COUPON REPONSE à retourner

NOM : _____ PRENOM : _____

Je souhaite participer Je ne souhaite pas participer

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Etre bénévole à la SADVA, c'est avant tout signer une Charte qui précise les valeurs de l'association qui développe et encadre les relations bénévole/association :

- **Le bénévole est un Ambassadeur.**

En participant à la vie de l'association, en faisant remonter des informations sur son environnement, la vie économique locale et les retours d'expérience des bénéficiaires, des salariés... bref en étant un relai d'opinion.

- **L'administrateur est un bénévole qui s'engage.**

Il apporte des compétences personnelles, professionnelles (gestion, communication, juridique, médicale...) et un réseau de relations. Il participe à la réflexion sur la stratégie et à la gestion de l'association.

- **Les bénévoles interviennent dans le cadre de missions précises,** validées et coordonnées par la direction, le président et le conseil d'administration.

Il est important de préciser que les interventions chez les bénéficiaires sont du ressort exclusif des professionnels de la SADVA.

Comme toutes les associations, nous avons un besoin important de renouvellement de nos bénévoles et de nos administrateurs.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Beaucoup vous demande un don en argent, nous vous demandons simplement un "don en temps".

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter le standard par mail : standard@sadva.fr ou au 04.50.89.72.98.

nous recrutons